

**AVIS D'APPEL A LA MANIFESTATION D'INTERET POUR LA FABRICATION ET LA  
FOURNITURE DU MATERIEL DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION DE L'EAU  
POTABLE : MARCHES A COMMANDE**

Date de Publication

05./11/2018

Date de remise des manifestations

04./12/2018

### **1. Objet**

La REGIDESO lance un Avis International à la manifestation d'intérêt envers des fabricants pour la fourniture du matériel de production et de distribution d'eau potable, marchés à commande.

Les caractéristiques du matériel à commander seront définies dans les Cahiers des Clauses Techniques et dans le bordereau des quantités et des prix des Dossiers d'Appel d'Offres Internationaux(DAOI) lors de la commande.

### **2. Types des matériels**

- ▶ Conduites et accessoires (Fonte Ductile; PVC....)
- ▶ Compteurs d'eau et accessoires (Classiques, à prépaiement);
- ▶ Produits chimiques pour le traitement d'eau ;
- ▶ Equipements de pompage d'eau (Groupe motopompe et armoire de commande).

### **3. Financement**

Le marché est financé à 100% sur fonds propres de la REGIDESO.

### **4. Conditions de participation**

La participation à la manifestation d'Intérêt est ouverte à égalité de conditions à toute personne physique ou morale consultée, fabricant du matériel hydraulique, de tous les pays du monde, justifiant des capacités juridiques, financières et techniques nécessaires à l'exécution de ces marchés.

Ne peut participer à l'appel d'offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérée à l'article 161 du Code des Marchés Publics en vigueur au Burundi du 29/01/2018. Les associations sans but lucratif ne sont pas éligibles pour ces marchés. Les Dossiers d'Appel d'Offres Internationaux (DAOI) seront remis aux fabricants qui seront présélectionnés et conformément aux conditions définies dans lesdits DAOI.

### **5. Présentation de la manifestation d'Intérêt**

Les manifestations d'intérêt rédigées ou traduites en langue française devront parvenir à la Direction Générale de la REGIDESO au plus tard le 04./12/2018 à 9 heures 30 minutes. L'intéressé préparera un original et quatre(4) copies de la manifestation, mentionnant clairement sur les exemplaires "ORIGINAL" et "COPIE"

selon le cas. En cas de différence entre eux, l'original fera foi. Le dépôt de la manifestation se fera à l'adresse ci-après :

**Direction Générale de la REGIDESO**  
**B.P. 660 BUJUMBURA**  
**Avenue de la Science n°3**  
**Tél. 22 222720**

## **6. Renseignement**

L'avis d'appel à la manifestation d'intérêt sera publié sur le site web de la REGIDESO, le site web de l'ARMP et dans le Journal « le renouveau ». Il pourra être consulté physiquement tous les jours ouvrables de 7 h 30 à 15 h 30' aux bureaux du Service des Approvisionnements de la REGIDESO.

Toute demande de renseignement doit parvenir à l'adresse ci-dessous :

Avenue NGENDANDUMWE, Immeuble CENTRAL BUILDING

B.P 660 BUJUMBURA / BURUNDI

Tél : +257 22221169 / +257 22225163.

ou sur adresse électronique suivant :

[-simhabonimana@gmail.com](mailto:-simhabonimana@gmail.com)

[-nkurunzifabrice81yahoo.fr](mailto:-nkurunzifabrice81yahoo.fr)

[-charles\\_kumwami@yahoo.fr](mailto:-charles_kumwami@yahoo.fr)

[-bizimanabibian@gmail.com](mailto:-bizimanabibian@gmail.com)

[-thingemas@gmail.com](mailto:-thingemas@gmail.com)

Fait à Bujumbura, le 30/10/2018



**LE DIRECTEUR GENERAL  
DE LA REGIDESO**

**Siméon HABONIMANA**